Le point de vue biblique
LA LETTRE DE DIVORCE

Cette semaine, nous poursuivons notre étude des thèmes bibliques de l'Ancien Testament. Comme nous l'avons déjà démontré, cette partie de la Bible contient des sujets qui lui confèrent un caractère hautement surnaturel. Aujourd'hui, nous examinerons la lettre de divorce qui se trouve dans la législation canonique du livre du Deutéronome.

Le droit des femmes

Nous savons très bien que toutes les grandes civilisations ont été bâties par des hommes et pour l'avantage des hommes. Les femmes, dans certains cas, ont souvent eu le rôle de simples sujets au service des hommes. Prenons, par exemple, le droit de vote des femmes qui, dans la plupart des pays occidentaux, est apparu seulement au début du XXe siècle. Encore aujourd'hui, bien des pays ne reconnaissent aucun droit particulier aux femmes. Cependant, en Israël, les choses sont bien différentes et ce, depuis 3500 ans.

Deutéronome 24:1-4

"Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison. Elle sortira de chez lui, s'en ira, et pourra devenir la femme d'un autre homme. Si ce dernier homme la prend en aversion, écrit pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, la renvoie de sa maison; ou bien, si ce dernier homme qui l'a prise pour femme vient à mourir, alors le premier mari qui l'avait renvoyée ne pourra pas la reprendre pour femme après qu'elle a été souillée, car c'est une abomination devant l'Éternel, et tu ne chargeras point de péché le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne pour héritage."

Protection de la femme

Bien des commentateurs bibliques ont suggéré l'idée que cette lettre de divorce témoignait de la culpabilité de la femme. Pour cette raison, certains aiment prétendre que la Bible est un livre misogyne. Mais lorsqu'on lit attentivement ce texte, on réalise que son but était de protéger la femme répudiée contre les abus d'un système qui ne favorisait que les hommes. Ce qui importe de savoir ici, c'est qu'autrefois, lorsqu'une femme se mariait, elle devait absolument être vierge. Si après s'être mariée, on découvrait qu'elle ne l'était pas, sa vie pouvait être en danger. Pourquoi? Parce que l'absence de virginité était interprétée comme un signe de mauvaise vie ou de prostitution. Qu'arrivait-il alors à la femme répudiée qui, ayant été mariée, n'était plus vierge? En devenant l'épouse d'un autre homme, ce dernier pouvait la soupçonner d'être une ancienne prostituée. Mais voici, la lettre de divorce prouvait que celle-ci n'était pas une ancienne prostituée, mais bien une

femme de bonne vie. Cette lettre lui permettait de se remarier sans être aucunement accusée.

Assez, c’est assez!

De plus, l’homme qui répudiait sa femme ne pouvait la reprendre chez lui, parce que la loi de Moïse avait pour but de protéger la femme contre les abus d’un ex-mari manipulateur. C’était une manière de dire au mari qu’il n’avait pas le droit de jouer avec la vie et les sentiments de sa femme. Avant de la répudier, l’homme devait y penser deux fois. Après, il était trop tard pour changer d’idée. Voyez-vous, cette loi était très avant-gardiste si nous la comparons avec ce que pratiquaient les autres peuples de la même époque. N’oublions surtout pas que cette loi fut promulguée quelque 1500 ans avant J.-C. Et souvenons-nous qu’il y a des peuples qui, de nos jours, n’ont pas encore légiféré en matière de protection des droits de la femme.

Réal Gaudreault, pasteur de l’Assemblée Chrétienne La Bible Parle, Saguenay.